

## COMMUNIQUÉ

**EMBARGO : Le jeudi 2 juin 2016, 7 h**

### **Discrimination envers les résidentes en médecine**

#### **Le fait de vouloir ou pas des enfants : un nouveau critère de non-embauche !**

**Montréal, le jeudi 2 juin 2016** – Alors que le pourcentage de femmes qui poursuivent une résidence en médecine dans les universités québécoises atteint les 60 %, certaines résidentes à la recherche d'un poste dans les établissements du Québec se font demander en entrevue si elles comptent avoir des enfants. « Est-ce que la maternité serait devenue un critère de non-embauche des médecins au Québec?, s'insurge la présidente de la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ). C'est une question qui préoccupe grandement la relève médicale, et plus particulièrement les femmes médecins qui sont sur le point de débiter leur pratique. » Dre Trépanier se dit outrée d'entendre ce genre de commentaires provenant de médecins qui ont la responsabilité de combler des postes pour répondre aux besoins de la population, en fonction des compétences des candidats, et non pas de leur genre, ni de leur vie personnelle dans certaines disciplines.

« Est-ce que les candidatures des femmes médecins seront désormais rejetées ou moins bien cotées par rapport à celles de leurs collègues masculins sur la base de leur éventuel désir d'avoir des enfants ?, de poursuivre Dre Trépanier. En tant que finissante moi-même, je crois que, comme femmes, mais aussi comme société, nous sommes en droit de nous en inquiéter, surtout dans un contexte de surplus de finissants dans certaines spécialités ». Des résidentes en médecine rapportent également avoir même été interrogées sur leur maternité alors qu'elles sollicitaient un poste de résidence à la fin de leurs études doctorales, sous prétexte que la résidence est longue et difficile et que le fait d'avoir et de vouloir à brève échéance des enfants pourrait affecter leur performance au travail. « Le seul fait de poser une telle question est illégal, soutient la présidente de la FMRQ. Je ne peux pas croire que nous en sommes encore là en 2016 ».

Dans un tel contexte, la Fédération des médecins résidents du Québec compte réaliser un sondage auprès de ses membres au cours des prochaines semaines pour établir l'ampleur du phénomène. Elle sollicite également l'appui de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) ainsi que du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), afin que ceux-ci interviennent auprès de leurs membres et employés et exigent que ceux-ci s'assurent que les critères d'embauche ne soient en aucun cas basés sur la discrimination envers les femmes.

La discrimination existe sous toutes sortes de formes. Des articles publiés récemment faisaient d'ailleurs état de situations de congédiement ou de mutation de postes à l'endroit de femmes enceintes. « Ces pratiques sont inacceptables, de conclure Dre Trépanier, et tout le Québec devrait s'en indigner, particulièrement dans le milieu de la santé, où le manque de médecins dans certaines spécialités mine la capacité des Québécois à accéder à des soins et services de santé dans des délais médicalement acceptables ».

**La Fédération des médecins résidents du Québec**

La Fédération des médecins résidents du Québec regroupe les quatre associations de médecins résidents des facultés de médecine de Montréal, McGill, Sherbrooke et Laval à Québec. Elle compte quelque 3 500 membres, dont le quart se destine à une pratique en médecine familiale. Les autres poursuivent une formation dans l'une des 53 autres spécialités reconnues au Québec. De ce nombre, 41 % sont des hommes et 59 %, des femmes. La durée de la formation postdoctorale en médecine familiale est de deux ans; celle des médecins spécialistes varie de cinq à six ans, selon la spécialité choisie.

– 30 –

Source : Dre Annie Trépanier, présidente

Renseignements  
et entrevues : Johanne Carrier, ARP  
Directrice, Communications et Affaires publiques  
Fédération des médecins résidents du Québec  
Cellulaire : 514 591-0502  
Bureau : 514 282-0256 ou 1 800 465-0215  
Courriel : [johanne.carrier@fmrq.qc.ca](mailto:johanne.carrier@fmrq.qc.ca)